

Initiatives ministérielles

grévistés que j'ai rencontrés d'agir avec pondération, pour que le public comprenne leur action et leurs revendications. J'ai dit que la population les comprendrait mieux s'ils avaient recours à des moyens pacifiques.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député ministériel a mentionné mon nom. Je pense qu'il a peut-être, par inadvertance, induit le public et la Chambre en erreur au sujet des députés qui ont pris la parole dans ce débat.

Si le député jette un coup d'oeil sur les interventions faites au cours du présent débat, sur les pétitions qui ont été présentées, sur les déclarations des députés, sur les questions posées et, encore ici, plus particulièrement sur la liste des députés qui ont et qui vont participer à ce débat, il trouvera, je crois, des représentants du sud, du nord et de l'est de l'Ontario, de toutes les provinces de la région de l'Atlantique et de l'Ouest. Il a tort, je crois, de donner à entendre que 70 p. 100 des gens. . .

M. Bellemare: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député de Saint-Maurice a laissé entendre que je ne prends pas la défense des employés de la fonction publique. C'est une accusation qui n'est pas fondée. J'appuie tous les fonctionnaires fédéraux du Canada, dont un grand nombre habitent ma circonscription.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il d'autres observations?

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la représentante de la circonscription jumelle de Carleton—Gloucester, la députée de Nepean, pour l'excellence de son allocution, l'excellence de son exposé. Je suis gêné qu'on me considère comme étant du côté de l'employeur, du gouvernement fédéral, parce que je siège au Parlement, et de recevoir—d'avoir reçu—cette année, une augmentation de salaire de 4,3 p. 100, alors que les fonctionnaires, nos employés, se voient ou se verront accorder 0 p. 100. Si les fonctionnaires obtiennent 0 p. 100, je devrais obtenir aussi 0 p. 100.

Malheureusement, le gouvernement pratique un système de deux poids deux mesures. Je voudrais savoir ce que la députée pense de cela.

Mme Gaffney: J'ai bel et bien signalé dans le cours de mes observations qu'il n'existait aucun doute dans l'esprit des ministériels lorsqu'ils ont adopté le projet de loi qui nous donnait une augmentation en 1991. Je crois qu'il s'agissait de moins de 4 p. 100, mais qu'importe ce que nous avons reçu comme hausse en 1991. Voici qu'ils disent tout à coup que nous ne bénéficierons d'aucune hausse l'an prochain.

À la table des négociations, le ministre a-t-il offert une hausse de 3 p. 100 cette année contre peut-être 0 p. 100 l'an prochain? A-t-il jamais été question de cela?

Je crois que nous sommes en train d'établir deux poids deux mesures ici. On semble traiter les gestionnaires, sénateurs et députés différemment des membres de l'AFFC. Je crois qu'il faudrait examiner cela très attentivement. Je n'approuve pas cela et je vous remercie beaucoup pour votre merveilleuse question.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat.

• (1230)

Je suppose que le débat a vraiment commencé en février, lorsque le gouvernement a présenté son document budgétaire établissant sa politique. On pense, semble-t-il, que tout ceci est une surprise, que rien ne s'est concrétisé avant les deux dernières semaines.

Si vous le permettez, je voudrais vous signaler certains des points contenus dans le budget de février dernier. Je ne vous en ferai pas une lecture textuelle, mais ils figurent aux pages 10 et 11 qui portent sur la gestion de l'administration fédérale. Il y a sept points, et on précise tout d'abord que le traitement ministériel du premier ministre et des membres du Cabinet sera gelé pour un an. Je comprends qu'on n'en parle pas beaucoup au cours de ce débat public, mais c'est bien là le premier point qui a été mentionné.

On se penche ensuite sur les budgets salariaux des ministères. On précise qu'on ne débloquent pas de nouveaux crédits, que si les fonctionnaires souhaitent négocier des augmentations de salaires, nous serions certes prêts à aller jusqu'à 3 p. 100, mais que toute augmentation entraînera la perte d'emplois. Il s'agissait de ne pas combler les postes laissés vacants par la réduction naturelle des effectifs ou les départs à la retraite.